

Blois, le 30/09/2024

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2024

Cher(e) adhérent(e),

Il m'est agréable de vous informer que la prochaine assemblée générale du COS pour l'année 2023 se déroulera le mercredi 16 octobre 2024 à 14h30 dans la salle Kléber LOUSTAU à l'Hôtel du Département.

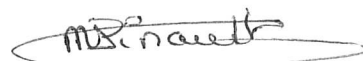
Ordre du jour :

- Adoption du compte rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2023,
- Rapport moral 2023,
- Rapport financier 2023,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Rapport d'activités 2023,
- Modification du règlement intérieur (cf document ci-joint)
- Fixation de la cotisation 2025,
- Examen des questions diverses.

En cas d'impossibilité de votre part à assister à cette réunion, nous vous invitons à bien vouloir compléter la procuration ci-jointe dûment signée et de la remettre à la personne de votre choix.

Je vous prie d'agréer, Cher(e) adhérent(e), l'expression de ma considération distinguée.

LA PRESIDENTE



MARIE-JO PINAULT

PROCURATION

Je, soussigné(e) (Nom,Prénom)

donne procuration à (Nom,Prénom) M.....

pour toutes les décisions à intervenir et soumises au vote lors de l'assemblée générale du
16 octobre 2024.

Toute procuration non signée ne sera pas prise en compte.

Fait à

Le

Signature

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU 30 NOVEMBRE 2023

Le Jeudi 30 novembre 2023 à 14h30 a eu lieu l'Assemblée générale ordinaire du Comité des Œuvres Sociales de l'Administration Départementale de Loir-et-Cher sous la présidence de Mme Marie-Jo PINAULT. Les autres membres du conseil d'administration assistaient également à cette réunion :

- Mme Marinette RILLY, vice-présidente,
- Mme Patricia BERTRAND, trésorière,
- Mme Patricia MINNE, secrétaire,
- Mme Gwladys BARAIS,
- Mme Rose CECILIA,
- Mme Laura CHENU,
- Mr Lionel CORET,

En préambule, Mme PINAULT, au nom de l'ensemble des membres du conseil d'administration, souhaite remercier le président du conseil départemental, le directeur général des services départementaux ainsi que les élus de l'assemblée départementale pour la subvention accordée au COS. Sans celle-ci, l'association ne pourrait pas organiser autant de prestations pour ses adhérents. Son montant reste identique à celui des années précédentes. Mme PINAULT remercie également toutes les personnes qui se sont déplacées ce jour. En ces temps difficiles, le conseil d'administration est plus que convaincu qu'il est nécessaire et primordial de développer des actions en faveur des agents participant activement à la politique départementale. Le COS essaye d'innover constamment dans les propositions en diversifiant les prestations.

L'assemblée générale peut maintenant débiter.

Ont été comptabilisées ce jour, 47 personnes présentes et 88 procurations, représentant **135 votants**. Le COS enregistre 1320 adhérents ce jour.

Une présentation par PowerPoint défilera pendant l'assemblée générale et les adhérents auront tout le loisir de poser leurs questions pendant cette réunion.

Adoption du compte rendu de l'assemblée générale du 5 décembre 2022, et des assemblées générales extraordinaires du 21 novembre 2022 et du 5 décembre 2022

Mme Marie-Jo PINAULT met au vote les comptes rendus des assemblées 2022 qui sont adoptés à l'unanimité et passe ensuite à la présentation du rapport moral.

Rapport moral 2022

Mme PINAULT présente le rapport moral 2022.

Au 31 Décembre 2022, le Comité des Œuvres Sociales avait enregistré 1 243 adhérents (contre 1 093 pour 2021) soit un budget de 14 916 € de cotisations.

De plus, il y a eu 1 306 ayants-droit cotisants (638 conjoints et 668 enfants) soit 12 954 € de cotisations.

Le conseil d'administration s'est réuni 11 fois : 10 janvier 2022, 03 février 2022, 03 mars 2022, 07 avril 2022, 12 mai 2022, 09 juin 2022, 07 juillet 2022, 08 septembre 2022, 06 octobre 2022, 20 octobre 2022, 24 novembre 2022.

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 5 décembre 2022.

L'assemblée générale extraordinaire a eu lieu également le 5 décembre 2022.

Le rapport moral 2022 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Rapport financier 2022

Mme Marie-Jo PINAULT laisse la parole à Mme Patricia BERTRAND pour présenter le rapport financier.

Mme BERTRAND indique qu'elle va énoncer quelques lignes du compte de fonctionnement. Mais tout d'abord, elle doit excuser Mr David MASLARD, représentant du cabinet Orcom, souffrant ce jour. Il a cependant vérifié et certifié il y a quelques semaines les comptes qui vont être présentés en suivant.

Comme mentionné dans les comptes, la subvention est toujours de 304 000 €. Cela fait plusieurs années maintenant qu'elle est de ce montant. Le conseil départemental ne baisse pas son montant.

Mme BERTRAND énumère quelques chiffres. Les comptes 2022 présentent un déficit de 37 561 €.

Devant l'absence de questions, il est procédé au vote du bilan financier 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

Mme BERTRAND passe la parole à Mme Marinette RILLY pour présenter le rapport d'activités

Rapport d'activités 2022

Mme Marinette RILLY salue l'assemblée qui pourra poser ses questions à la fin de la présentation.

Prestations versées aux adhérents

Participations aux entrées, parcs d'attractions-Musées : 421 adhérents et 566 ayants-droit

Voyages

Crête : deux séjours ont été organisés, du 16 au 23 avril 2022 et du samedi 14 au samedi 21 mai 2022.

204 personnes ont participé (94 adhérents, 83 ayants-droit, 27 invités). La participation du COS s'est élevée à 40 341 €

Prestations pour les voyages individuels

244 personnes (144 adhérents et 100 ayants-droit) en ont bénéficié soit une participation du COS de 24 248 € (7 908 € en 2021).

Sorties

Journée à Papéa le 18 juin 2022

110 personnes ont participé (33 adhérents, 67 ayants-droit, 10 invités).
La participation du COS s'est élevée à 1 880 €.

Journée Soldes à Troyes le 25 juin 2022

38 personnes ont participé (15 adhérents, 15 ayants-droit, 8 invités).
La participation du COS s'est élevée à 583 €.

Journée libre à Paris le 2 juillet 2022

48 personnes ont participé (23 adhérents, 20 ayants-droit, 5 invités).
La participation du COS s'est élevée à 400 €.

Journée libre à la Rochelle le 16 juillet 2022

34 personnes ont participé (14 adhérents, 12 ayants-droit, 8 invités).
La participation du COS s'est élevée à 714 €.

Journée au Puy de Fou le 23 juillet 2022

99 personnes ont participé (39 adhérents, 53 ayants-droit, 7 invités).
La participation du COS s'est élevée à 4 616 €.

Journée libre à la Rochelle le 13 août 2022

52 personnes ont participé (21 adhérents, 23 ayants-droit, 8 invités).
La participation du COS s'est élevée à 480 €.

Journée au Puy du Fou le 20 août 2022

112 personnes ont participé (44 adhérents, 62 ayants-droit, 6 invités).
La participation du COS s'est élevée à 5 064 €.

Journée Randonnée au Mont Saint Michel le 8 octobre 2022

80 personnes ont participé (44 adhérents, 24 ayants-droit, 12 invités).
La participation du COS s'est élevée à 981 €.

Journée Cabaret le 10 septembre 2022

83 personnes ont participé (41 adhérents, 33 ayants-droit, 9 invités).
La participation du COS s'est élevée à 4 408 €.

Week-end à Amiens les 24/25 septembre 2022

84 personnes ont participé (44 adhérents, 38 ayants-droit, 2 invités).
La participation du COS s'est élevée à 5 072 €.

Week-end à Bordeaux les 11/12/13 novembre 2022

49 personnes ont participé (25 adhérents, 23 ayants-droit, 1 invité).
La participation du COS s'est élevée à 5 324 €.

Journée Randonnée à Montmartre le 3 décembre 2022

63 personnes ont participé (29 adhérents, 21 ayants-droit, 13 invités).
La participation du COS s'est élevée à 1 612 €.

Journée libre à Paris le 10 décembre 2022

145 personnes ont participé (57 adhérents, 51 ayants-droit, 37 invités).
La participation du COS s'est élevée à 1 309 €.

Sortie cinéma enfants le 14 décembre 2022

39 enfants des adhérents ont participé.
La participation du COS s'est élevée à 203 €.

Mme RILLY passe la parole à Mr Lionel CORET qui poursuit la lecture du rapport d'activités.

Spectacles du Loir et Cher et le Printemps de Bourges

339 personnes (192 adhérents et 147 ayants-droit) ont participé à un concert ou à un spectacle se déroulant dans le Loir et Cher ainsi que pour le Printemps de Bourges. La participation du COS s'est élevée à 4 748 €.

Le Comité des Œuvres Sociales a participé au prix des places pour les spectacles de Vitaa et Slimane, Michel Jonasz, Carmina Burana, la pièce de théâtre «une situation délicate», Queen Extravaganza, la pièce de Théâtre «un couple magique», Florence Foresti, le Grand Prix Moto, M, Inès REG, Soprano et la pièce de théâtre «Maman».

5 736 billets divers (Puy du Fou, Agl'eau, Royal Kid, Zoo de Beauval...) ont été vendus pour 57 921 € (2 622 billets vendus en 2021). Ils sont revendus sans participation financière du COS.

9 598 billets de cinéma ont été vendus avec une participation du COS de 19 231 € (4 717 billets en 2021).

Chèques-cadeaux

1 offre a eu lieu en avril 2022 : 442 chèques-culture commandés

Mr Lionel CORET a terminé la lecture du rapport d'activités.

Il n'y a pas de question dans l'assistance. Il est adopté à l'unanimité.

Fixation de la cotisation 2024

Mme PINAULT informe que le conseil d'administration a décidé de maintenir les mêmes montants de cotisations 2024 qu'en 2023 soit 12 € pour l'adhérent principal, 14 € pour le conjoint et 6 € pour les enfants des agents de moins de 20 ans.

La présidente soumet au vote le montant de la cotisation 2024 qui est adopté à l'unanimité.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

Examen des questions diverses

Un adhérent souhaite savoir pourquoi les agents des collèges ne sont plus prioritaires pour le séjour associatif pendant les vacances de Pâques. Un séjour pendant les vacances d'avril avait été demandé pour que ce personnel puisse partir car cela n'est pas possible sur les autres périodes organisées.

Mme PINAULT répond qu'en fait le personnel des collèges n'a jamais été prioritaire. La semaine pendant les vacances scolaires de Pâques a été décidée effectivement pour que le personnel des collèges puisse partir mais non réservé exclusivement car il est destiné également aux agents désirant partir avec leurs enfants, aux assistants familiaux souhaitant partir lorsqu'ils n'ont pas les enfants accueillis, les personnes ayant un conjoint travaillant à l'éducation nationale... Il n'est écrit nulle part que le personnel des collèges est prioritaire.

Un autre adhérent travaillant dans un collège intervient pour signaler qu'il n'a pas été retenu pour participer au séjour en Sicile alors que des retraités ont pu partir. Il demande quelle est la position du COS par rapport à cela sachant qu'il ne peut partir que pendant les vacances scolaires et pourquoi ne pas organiser plus de séjour pendant les vacances scolaires s'il y a beaucoup de demandes.

Mme PINAULT répond que c'est pour une question de coût que le nombre d'adhérents à pouvoir partir a été limité. Il y a également beaucoup de personnes qui ne peuvent pas partir pour des raisons financières, familiales... Les voyages associatifs ne peuvent pas se faire aux dépens des agents ne pouvant pas partir. Il y a un budget annuel. Si le COS laisse partir 300 personnes en voyages associatifs, cela se fera forcément aux

dépens des sorties organisées. Par exemple, l'organisation d'une sortie au Puy du Fou de 300 personnes ne sera plus possible. Le COS serait obligé de limiter les sorties pour pouvoir laisser partir en voyages associatifs tous les agents le désirant. Cela reviendrait à ne plus organiser que des voyages.

Un adhérent intervient pour souligner qu'il a toujours fait en sorte d'arranger le COS quand il fallait changer pour X ou Y raisons et qu'il a le sentiment d'être exclu.

Mme PINAULT répond qu'il n'est pas exclu du tout. Il restait des places en Espagne mais il ne s'était pas inscrit. Il répond qu'il ne s'est pas inscrit puisque les critères de sélection étaient les mêmes. Mme PINAULT répond qu'effectivement les critères étaient les mêmes. Une relance a été faite parce qu'il restait des places disponibles et qu'il aurait pu candidater. S'il s'était inscrit, il aurait été retenu pour participer à ce séjour associatif pendant les vacances scolaires. S'il y avait eu trop de demandes, les critères annoncés auraient été appliqués.

Effectivement, avant, le COS laissait partir tout le monde. Maintenant, pour des raisons budgétaires, le COS limite à 50 personnes par voyage parce que ce serait sinon au préjudice des autres adhérents.

Un adhérent intervient pour dire qu'il comprend les arguments pour les personnes avec enfants, les personnes ayant des conjoints travaillant pour l'éducation nationale mais qu'il y a plein de retraités qui partent alors qu'ils pourraient partir en dehors des congés scolaires. Les agents des collèges eux n'ont pas le choix. Mme PINAULT répond que des retraités peuvent très bien avoir des conjoints encore en activité. Cet adhérent répond qu'il devait en avoir beaucoup dans ce cas cette année. Mme PINAULT répond qu'elle a consulté la liste des participants et qu'il n'y avait que 3 ou 4 retraités. Cette personne répond que c'est là justement qu'il faudrait peut-être revoir et demander des justificatifs. Il indique que la production d'un justificatif d'obligation de congés scolaires serait très facile à mettre en place. Cela éviterait pour lui que des personnes restent « sur le carreau ».

Cet adhérent souhaite rebondir également sur le fait qu'il n'y a pas de beaucoup de personnels des collèges à cette réunion car l'horaire n'est pas adapté. Il serait plus judicieux de le faire un mercredi car dans ce cas, d'autres personnes des collèges viendraient exprimer le même sentiment qu'eux.

Mme BERTRAND intervient pour dire que leur discours est bien entendu. Elle précise qu'avant le COS acceptait tout le monde parce qu'il y avait le budget pour le permettre. Maintenant ce n'est plus le cas. Le COS n'a plus les moyens de procéder comme avant. Le conseil d'administration réfléchit encore sur les critères de sélection. Mais elle tient toutefois à souligner que ce séjour pendant les vacances d'avril n'a jamais été réservé exclusivement au personnel des collèges. Il y a un malentendu à ce niveau. Il n'est noté nulle part que ce séjour leur était réservé.

Un adhérent demande s'il y a eu des personnes refusées pour le séjour organisé prochainement. Mme PINAULT répond qu'il n'y a pas eu de refus pour l'Espagne puisqu'il n'y avait pas assez d'inscrit.

Une adhérente prend la parole pour confirmer que la création de ce séjour avait été faite dans le but de permettre aux familles, aux personnes travaillant pour l'éducation nationale et pour le personnel des collèges mais de manière non exclusive. Cela permettait l'accès aux voyages associatifs de ces adhérents mais pas leur réservation privilégiée.

Cette personne souhaite également intervenir pour dire que le COS évoque des moyens limités mais n'augmente pas la cotisation pour autant. Elle pensait que la cotisation serait votée après ce débat et pas avant. Elle suggère que de passer la cotisation de 12 € à 15 € par adhérent permettrait peut-être d'avoir un budget plus conséquent. Elle pense qu'une augmentation des cotisations de 3 € ne serait pas énorme en laissant les cotisations pour les conjoints et les enfants au même niveau.

Mme RILLY répond qu'une augmentation de 3 € ne représenterait pas un budget énorme au final. Pour revenir sur le sujet des retraités, il est difficile de dire que les retraités sont de trop pour les voyages car ils ont été souvent les bienvenus pour pouvoir compléter un groupe pendant les voyages en période scolaire quand les personnels de collège n'étaient pas en nombre suffisant. Il ne faut pas non plus oublier la notion d'équité. L'association est un comité des œuvres sociales, l'équité est la principale motivation.

Mme PINAULT souligne que dans le dernier voyage d'avril il n'y avait pas beaucoup de personnes qui n'avaient pas d'obligation familiale, professionnelle...

Mr Lionel CORET intervient pour dire que le conseil d'administration est en pleine réflexion sur cette discussion lors de ses réunions. Quand un accord sera trouvé, les adhérents seront informés. Pour les assemblées générales le mercredi, cela sera envisageable. C'est juste que le conseil d'administration n'avait pas évoqué cette possibilité.

Mme PINAULT ajoute qu'il va être étudié ce qu'il est possible de faire pour les voyages associatifs. Pour les assemblées générales, elles se tenaient habituellement un jeudi parce que le COS était fermé. Il sera envisagé de fermer le COS pour tenir cette réunion.

Mme Laura CHENU intervient pour souligner également la problématique des temps partiels le mercredi. Il est difficile de pouvoir réunir tout le monde compte-tenu de la diversité des catégories socioprofessionnelles.

Mme PINAULT dit que le COS essaie de faire évoluer les prestations mais cela n'est pas toujours facile. Il ne sera pas possible de donner satisfaction à tout le monde. Le COS essaie pour autant de contenter l'ensemble des adhérents mais la tâche est ardue. Le budget est conséquent mais ne permet cependant pas de tout faire.

Mme Laura CHENU informe que le bureau se renouvelle dans un an et invite les personnes à faire acte de candidature. Elle encourage notamment les agents des collèges à le faire.

Un adhérent informe que cela n'est pas facile pour les agents des collèges de venir aux réunions du conseil d'administration entre midi et deux heures car cela déséquilibre l'organisation de leurs établissements.

Mme PINAULT répond qu'il n'y a pas non plus de retraités des collèges qui se présentent et que tout le monde a des obligations professionnelles. Un retraité des collèges peut faire acte de candidature également pour représenter les collèges.

Une adhérente souhaite intervenir au sujet des inscriptions pour la sortie Rugby.

Selon elle, les personnes venant s'inscrire sur place étaient prioritaires. Les inscriptions par courrier étaient prises en compte plus tard. Elle a délégué une personne pour porter son inscription vers 11h00 mais il n'y avait déjà plus de place. Il y avait une file d'attente depuis 8h30 le matin même des inscriptions. Elle suppose que ce sont des personnes travaillant au conseil départemental pour pouvoir être présent à cette heure. Elle est choquée de voir que ce sont uniquement des personnes travaillant sur place qui ont obtenu des places. Cela voudrait dire qu'elle aurait dû se déplacer pour avoir une place alors qu'elle habite Lamotte-Beuvron. Elle indique toutefois qu'une place lui a été proposée dans une autre catégorie mais que cela ne l'intéressait pas.

Elle souligne également qu'elle ne peut pas participer aux weekends car le retour sur Blois est trop tard, souvent dans la nuit du dimanche au lundi et que le personnel des collèges travaille tôt le lundi, avec des semaines bien chargées. Elle trouve dommage qu'il faille travailler au sein même du conseil départemental pour pouvoir participer aux sorties exceptionnelles sportives.

Mme PINAULT répond dans un premier temps pour le rugby. Les inscriptions débutaient à 8h30. Il y avait 30 places sur place et 20 places par courrier donc la personne avait des chances de participer en envoyant par courrier sa demande. Cette sortie a énormément marché. Le COS avait pris au départ 50 places. Dans la journée, Karine a réussi à retrouver 50 nouvelles places, certes pas en même catégorie mais il n'y avait pas le choix. Le COS a fait ce qu'il a pu. Les 50 premières places avaient été difficiles à avoir. Le COS s'est débrouillé pour en avoir 50 autres supplémentaires pour que plus de personnes puissent y aller selon toujours les mêmes conditions 30 sur place et 20 par courrier. Effectivement il y a des gens qui viennent dès 8h00/8h30 mais il n'y a pas que des personnes travaillant à l'Hôtel du Département. Il y avait également des personnes extérieures, des retraités.

Une adhérente demande si elle peut envoyer sa demande par courrier un peu en amont. Mme PINAULT répond par l'affirmative. Une personne intervient pour dire qu'il y a quand même des dates pour s'inscrire par courrier. Mme PINAULT répond qu'effectivement les personnes peuvent envoyer leurs demandes 2/3 jours avant mais pas 15 jours avant. Cela est également dit par téléphone.

Mme PINAULT indique qu'il y a également la solution du tirage au sort mais cela n'est guère concluant. Cela avait été tenté pour le concert de Muse. Les gens ne se sont pas inscrits par peur de ne pas être retenus. Cela n'est pas facile de trouver un moyen efficace pour que tout le monde soit satisfait. Le COS essaie.

Mme PINAULT rappelle que pour le rugby le COS a essayé de reprendre 50 places supplémentaires et de faire au mieux. Pour les week-ends, Mme PINAULT n'est pas sûre que le retour soit toujours tardif. Par exemple, pour la sortie Caen et Alençon les participants sont rentrés à 21h30. Donc cela est jouable.

Une adhérente demande le nombre de refus pour les voyages. Mme PINAULT cite le voyage au Monténégro en 2024 qui a enregistré 109 inscrits pour 49 places disponibles soit 60 personnes refusées. Mme RILLY intervient pour dire qu'elle a reçu des appels téléphoniques pour donner un carton rouge au COS concernant ce voyage et qu'elle précise que les critères de sélection ont été respectés. Ce n'est pas à la tête du client. Elle tenait vraiment à souligner cela car certains membres du conseil d'administration étaient intéressés par ce voyage et ne se sont pas

inscrits sachant qu'ils ne seraient pas retenus selon les critères instaurés. Mme RILLY indique que le conseil d'administration réfléchit sur des sorties, à moins participer, à faire autrement pour partir plus. Elle invite les personnes à faire des suggestions et à se présenter pour les prochaines élections.

Un adhérent intervient pour dire qu'il a participé entre autres à la sortie rugby et du Puy du Fou. Il n'a entendu que du négatif depuis tout à l'heure mais lui-même n'a que du positif à dire. Le rapport qualité/prix est exceptionnel. Il a envoyé un mail à la présidente du COS pour la remercier. Depuis tout à l'heure on n'entend que des reproches. Il faudrait regarder également ce qui est positif. Les gens en face de l'assemblée ne sont pas des punchingballs non plus. Les personnes le font bénévolement. Il faut aussi remettre les choses dans leur contexte.

Une adhérente intervient pour dire qu'elle vient ici pour dire ce qu'elle pense ouvertement en assemblée générale. Elle indique qu'elle voyage souvent avec les collègues et qu'il n'y a jamais de problème. Elle ne critique pas le COS, elle souhaite juste exprimer ce qu'elle ressent.

Mme Marie-Jo PINAULT répond qu'elle entend bien leur souhait mais qu'elle ne promet pas que cela aboutira à quelque chose. Le conseil d'administration va étudier ce qu'il est possible de faire.

Un adhérent répond que s'il n'est pas possible de dire ce qui ne leur convient pas en assemblée générale, il ne viendra plus.

Mme PINAULT répond que c'est bien d'entendre les choses positives comme les points négatifs.

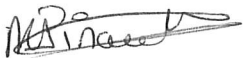
Une adhérente intervient pour dire qu'elle trouve que le COS propose des choses vraiment intéressantes depuis quelques années, notamment les week-ends dans les villes et souhaite que cette offre perdure. Mme PINAULT encourage les adhérents à faire des suggestions en sachant qu'il faut que cela reste autour de 300 km de Blois. Au-delà, cela n'est pas possible pour des raisons d'heures de transport. Se rendre à Bordeaux a été possible car c'était sur un week-end de 3 jours.

Une adhérente coupe la parole à la Présidente pour remercier les secrétaires du COS de leur écoute, leur diligence à répondre aux questions. Mme PINAULT s'apprêtait justement à remercier les secrétaires juste avant cette intervention.

L'assemblée n'ayant plus de question, Mme Marie-Jo PINAULT remercie les personnes présentes et les invite à prendre le verre de l'amitié.

L'assemblée générale ordinaire est clôturée à 15h15.

LA PRESIDENTE



MARIE JO PINAULT

LA SECRETAIRE



PATRICIA MINNE

RAPPORT MORAL 2023

Au 31 Décembre 2023, le Comité des Œuvres Sociales avait enregistré 1 320 adhérents (contre 1 243 pour 2022) soit un budget de 15 840 € de cotisations.

De plus, il y a eu 1 568 ayants-droit cotisants (752 conjoints et 816 enfants) soit 15 424 € de cotisations.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 9 fois :

- 12 janvier 2023
- 09 février 2023
- 09 mars 2023
- 11 mai 2023
- 04 juillet 2023
- 11 septembre 2023
- 09 octobre 2023
- 06 novembre 2023
- 04 décembre 2023

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 30 novembre 2023.

RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX
COMPTES

*COMITE OEUVRES
SOCIALES DE
L'ADMINISTRATION
DEPARTEMENTALE DU
LOIR ET CHER*

31/12/2023

..*.*.*

SOMMAIRE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL
